

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17  
Affichage le : 06/07/17  
Transmission préfecture le : 06/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170630-lmc198638-DE-1-1  
Du : 06/07/17  
Délibération exécutoire le : 06/07/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2016 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 27 janvier 2017 adoptant le budget primitif 2017,

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le versement d'un fonds de concours au budget annexe d'Yvelines Numériques pour la montée en débit,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Sont adoptées les autorisations de programme et les autorisations d'engagement recensées dans les annexes de la maquette de budget supplémentaire départemental 2017.

Article 2 : Sont clôturées les autorisations de programme listées en annexe à la présente délibération.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

## **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 AUTORISATIONS DE PROGRAMME AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (5) : Nicole Bristol à Elodie Sornay, Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.

## ANNEXE

| <b>Libellé des autorisation de programmes</b>              | <b>Montant voté (€)</b> |
|--|-------------------------|
| AP11S - Multimédia   | 1 400 000,00            |
| AP12S - Multimédia   | 1 450 000,00            |
| APS - NTIC - Haut Débit phase II                           | 44 045 700,06           |
| APS-NTIC Haut débit phase III                              | 783 450,68              |
| APS-Aides pour travaux énergétiques                        | 1 515 791,00            |
| APS-Fonds Eco-Départemental Environnement et Innovation    | 2 051 489,00            |
| AP08S - Etudes eau   | 250 000,00              |
| AP09S - Etudes eau   | 150 000,00              |
| AP10S - Etudes eau   | 100 000,00              |
| AP10S- Actions faveur du 1er degré                         | 1 800 000,00            |
| AP11DS - Projets structurants d'implantation économique    | 9 400 000,00            |
| AP03D-Collèges Publics - Maintenance et Entretien PPI 2003 | 81 000 000,00           |
| <b>Totaux</b>  | <b>143 946 430,74</b>   |